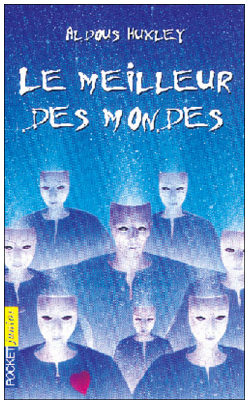
Belgique : le monde parfait de la ministre Fadila Laanan

15/03/2010 à 20h52

La ministre de l'Audiovisuel Fadila Laanan, d'origine marocaine, va mettre en oeuvre un plan d'action destiné à mieux assurer «*l'égalité et la diversité*» dans les médias audiovisuels en Communauté française. De nombreux critères seront retenus afin de parvenir à des médias «*représentatifs de la société*» : âge, handicap, sexe, profession et, sans le dire explicitement, l'origine ethnique.



L'initiative de Mme Laanan fait suite à une étude du CSA sur la représentation de la diversité au sein des programmes de la télévision belge francophone. Elle a mis en lumière l'existence de sur- et sous-représentations qui ne s'expliquent pas ***par des facteurs objectifs****.*
Elle révèle également que ***l'intensité de la présence des femmes et des minorités*** *est encore largement liée aux stéréotypes véhiculés, a expliqué lundi la ministre à l'occasion de la présentation de son plan. (…) l'objectif poursuivi est de faire en sorte que les médias audiovisuels soient aussi représentatifs que possible de notre société dans son ensemble, a averti la ministre de l'Audiovisuel. Elle réfléchit aussi* ***à la création d'incitants destinés à stimuler*** *ces opérateurs à développer des plans d'égalité et de diversité.*

L'étude réalisée par CSA révèle notamment une sous-

représentation des femmes, de la population inactive (étudiants, femmes au foyer, chômeurs, sans-papiers, etc…), des individus de moins de 12 ans et de 65 ans et plus, ***une représentation «typée» des personnes issues de minorités culturelles*** *et une quasi-absence des personnes handicapées.*
L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) qui soutient le plan de Mme Laanan aformulé en 1993 une série de recommandations de type déontologique visant à ***une meilleures approche des personnes immigrées ou issues de l'immigration dans les récits médiatiques.***
Le plan prévoit prévoit la réalisation d'un «baromètre» régulier des programmes diffusés et d'un rapport annuel des «bonnes pratiques» et des progrès réalisés.
Source : La libre Belgique